

OBJET: Validation de la prestation INCENDIE

Nombre de membres en exercice : **26**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **25**
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**
Date de convocation : **18 novembre 2022**
Votes contre : **0**
Votes pour : **26**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de AYZIEU, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **M. DUFFAU Jean-Claude**

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

Le Président demande au conseil syndical de valider la proposition de convention ci-jointe pour la prestation de contrôle et entretien des hydrants présents sur le réseau du SETA et à Dému.
Le tarif de cette prestation serait fixé à 35 € HT par an par appareil sous convention.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de valider cette convention de prestation du service incendie.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

